



**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES**

**PROJET FILETS DE SECURITE ET DE  
RESILIENCE/COMPONENTE 3**

**AMELIORATION ET MAINTENANCE DES FONCTIONNALITES DU RBRNC ET  
DEMANDE DE CHANGEMENT DU REGISTRE DES BENEFICIAIRES DES  
PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE A MADAGASCAR DU  
PROGRAMME DE FILETS DE SECURITE ET DE RESILIENCE (PFSR)**

\*\*\*\*\*

**EXERCICE 2024 à 2027**

**BANQUE MONDIALE : P179466 – Crédit IDA 7263-MG**

## **I. CONTEXTE**

Le Gouvernement Malagasy représenté par le Ministère de la Population et des Solidarités (MPS) a reçu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre d'un nouveau Programme intitulé « Projet de filets de sécurité et de résilience à Madagascar (PSFR) ». Ce projet sera mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), en étroite collaboration avec les Ministères sectoriels, tels que le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue, Ministère de l'éducation Nationale, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de la justice, Ministère de l'artisanat et des métiers, Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ...

L'objectif de développement du PFSR est « d'aider le gouvernement de Madagascar à accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de protection sociale, à développer le système de protection sociale et à promouvoir la résilience aux chocs ».

Le Projet de filets de sécurité et de résilience à Madagascar est constitué par quatre composantes :

- Composante 1 : filets de sécurité et résilience :
  - a. Les Transferts Monétaires pour le Développement Humain (TMDH)
  - b. Les Filets Sociaux Productifs (FSP)
  - c. Les Activités réponses aux crises





#### d. Résilience et inclusion productive

- Composante 2 : Renforcement de l'administration, du suivi et de la responsabilité sociale du filet de sécurité
- Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles pour la coordination du système de protection sociale et
- Composante 4 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC)

Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles pour la coordination du système de protection sociale (7,0 millions USD)

Dans le cadre du SSNP, un appui important a été fourni au MPS pour renforcer les capacités institutionnelles. Par exemple, l'appui a permis au MPS d'établir (i) un registre des bénéficiaires qui comprend plus d'un million de ménages des programmes d'intervention réguliers et d'urgence, (ii) une base de données des programmes de protection sociale, et (iii) un module de suivi lié à la prestation des programmes de protection sociale. Le MPS a utilisé ces outils pour améliorer : (i) la mise en œuvre du Suivi Post Distribution (PDM) des interventions fournies par les acteurs humanitaires et de développement lors des réponses à la crise (programme d'urgence pendant la pandémie COVID-19, réponse à la sécheresse dans le Sud) ; et (ii) la conception et la mise en œuvre des contrôles aléatoires du mécanisme de mise en œuvre du programme de protection sociale

La composante poursuivra le financement initié dans le cadre du SSNP pour soutenir le MPS dans : (a) le suivi et l'évaluation de certains programmes de protection sociale ; (b) le renforcement des mécanismes nationaux de coordination pour soutenir l'expansion verticale et horizontale des transferts monétaires en réponse à la crise ; (c) la tenue et la promotion du registre des bénéficiaires ; (d) l'exploitation du registre des bénéficiaires existant pour établir un registre social plus large couvrant les ménages bénéficiaires potentiels dans des zones sélectionnées ; (e) la coordination entre le registre social et les efforts en cours dans le cadre du projet PRODIGY pour établir un système national d'identification qui peut fournir l'assurance d'une identité unique pour chaque ménage dans le registre ; (f) le renforcement des capacités de gestion financière et de passation des marchés du MPS ; (g) la coordination de la gestion des risques environnementaux et sociaux ; (h) la coordination des Groupes Thématiques de Protection Sociale (i) la mise en œuvre de la stratégie de communication couvrant les aspects stratégiques du projet ; (j) le financement des audits opérationnels, techniques et financiers ; (k) formation et renforcement des capacités ; et (l) l'entretien et la maintenance des locaux du MPS.

Dans ce contexte, le Ministère éprouve un besoin d'un système de gestion d'information qui assure :

- la gestion d'un registre des bénéficiaires identifiés par les différents partenaires. Il est nécessaire de distinguer entre les ménages cibles identifiés et ceux qui sont bénéficiaires des différents programmes mis en place par les partenaires (Module 1) ;
- la gestion des annuaires des intervenants et des programmes de la protection sociale (Module 2) ;
- et le suivi stratégique des programmes de protection sociale (Module 3).

Les présents termes de référence sont développés pour l'amélioration et maintenance de la fonctionnalité du Registre des bénéficiaires des programmes de protection sociale à Madagascar.

## II. LES MISSIONS DU CABINET

Le mandat du Consultant consiste à :





- (i) Mettre à jour le Tableau de bord du Registre suivant les recommandations du Ministère ;
- (ii) Améliorer l'intégration des Données sur l'onglet « Suivi Stratégique », Annuaire des interventions et « Bénéficiaires Individuel et Ménage » ;
- (iii) Modifier la fonctionnalité de l'onglet « Table de bord » suivant les recommandations du Ministère.

Sous la supervision du Directeur Général de la Protection Sociale, le cabinet travaillera en collaboration étroite avec la Direction du Système d'Information (DSI), qui est le responsable du volet Gestion de Système d'Informations (GSI).

Ci-après les détails spécifiques du mandat pour chaque étape :

**1) Phase I- Amélioration du Tableau de bord pour le lancement du Registre**

- L'ouverture de la Plateforme doit être sur un navigateur standard mais non uniquement sur Google chrome.
- Insertion du (i) Nombre total de bénéficiaires, (ii) Nombre total de bénéficiaires par programme, (iii) Nombre total de bénéficiaires par Acteur et (iv) Nombre total de bénéficiaires par District ;
- Pointer le Tableau de bord et la Statistique dans le menu Tableau de bord et Statistique et non dans Accueil.
- La Plateforme du Registre possède un Système de notification à chaque mise à jour des informations des bénéficiaires à savoir les nouvelles données uploader, et autres.
- Lors de la simulation des données, les acteurs doivent avoir un retour provenant du Responsable indiquant que les données sont bien reçues et en attente de validation. Cette notification se fait soit via e-mail, via sms, ou une notification physique.
- Insertion et tableaux de bord sur les listes non bénéficiaires.

**2) Phase II- Modification et Rajout de la Structure de la Base de données pour l'utilisation des Cartes dans les reportings et Tableau de bord**

- Affichage synthétisé des bénéficiaires par Région, District, Communes à chaque sélection ;
- Popup synthétisé des bénéficiaires à chaque déplacement du curseur ;
- Liste de Légende des Programmes, des Acteurs et l'Agence d'exécution,
- Insérer une Page d'accueil/ Tableau de bord pour les décideurs politiques. La page dispose d'une Carte de Madagascar subdivisée en 23 régions interactives pour voir le Nombre des bénéficiaires, les Programmes dans la région et un Tableau de récapitulation : (i) Apparition du Total des bénéficiaires, le Pourcentage lors de la sélection d'une Région ou un Programme, (ii) Apparition du Total pour la liste des individus et la liste de répartition des ménages

**3) Phase III- Mise en place et Documentations des APIs pour collectes des informations des bénéficiaires**

- Implémentation de l'API avec documentations dans la Plateforme Registre des bénéficiaires,





- Sécurisation des échanges des données,
- Syslog des utilisateurs,
- Conseiller et appuyer les équipes sur le maintien, la gestion et la mise à jour du Registre.

#### **4) Phase IV- Amélioration et mise à jour des annuaires des interventions**

- Insertion des variables sur la mise à jour et amélioration des annuaires des Interventions.
- Insertion de modules de l'annuaire des interventions (simulation et intégration).
- Insérer un page/article affichage des listes des outputs sur l'annuaire des interventions (annuaire et suivi stratégique),
- Sécurisation des échanges des données,
- Conseiller et appuyer les équipes sur le maintien, la gestion et la mise à jour de l'annuaire des interventions.

### **III. LIVRABLES**

Les livrables suivants sont attendus :

- Un rapport de démarrage de la mission comprenant la planification et l'organisation du Planning de travail et méthodologie de travail validé avec le Ministère,
- Un rapport sur le développement du Système d'informations,
- Un rapport sur le test UAT du Système d'informations,
- Un rapport sur l'accompagnement de la mise en œuvre et sur l'opérationnalisation de l'ensemble du système.

### **IV. CALENDRIER D'EXECUTION**

L'intervention s'étalera de manière indicative sur 6 à 12 mois à compter de la date du contrat.

### **V. PROFIL DU CONSULTANT :**

Le Consultant devra être un Cabinet avec de références solides :

- Au moins cinq (05) ans d'expériences dans la Conception et la mise en œuvre de Système d'Informations et de Gestion (Conception, Développement, Mise en œuvre, Intégration, Schéma directeur informatique, Formation, Conseils, ...),
- Au moins deux (02) missions similaires en matière de conception et de mise en place de Système d'Informations et de Gestion (SIG),
- Expérience significative sur le développement de Registre des ménages sera un atout.

Il doit en outre disposer au moins de personnel-clé suivant :

#### **Un (01) Chef de mission**

- Diplômé en sciences informatiques de niveau minimum Bac+5 options Système d'Information et de Gestion ou développement d'application ou génie logiciel ou équivalent,
- Au moins cinq (05) ans d'expériences dans le développement et la mise en œuvre de Système d'informations et de Gestion,







## VI. PRESTATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de la prestation et les modalités de paiement seront indiqués et précisés dans le Contrat.

Antananarivo, le 21 Mai 2024

Le Coordonnateur,



*[Handwritten signature in blue ink]*

HANJOVAKO Chhristian